



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er octobre 2020 à 18 h 00**

### **Compte-rendu**

## Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2020
2. Règlement intérieur du conseil municipal
3. Modification du nombre d'adjoints
4. Election d'un 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint
5. Modification des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués
6. Majoration DSU
7. Désignation de 2 représentants au Conseil d'Administration du CIASFPA
8. Convention avec le Centre de Gestion 62 : dématérialisation des actes
9. Adhésion à l'association « Canopée Reforestation »
10. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à accroissement d'activité
11. Remboursements suite au COVID19 (salles communales, restauration scolaire, garderie, EMS, école de musique)
12. Subventions aux associations
13. Règlement intérieur de la Halle des sports et l'extension
14. Convention de partenariat pour le mur d'escalade
15. Recrutement saisonnier 2021
16. Recrutement d'un BPJEPS
17. Sorties pédagogiques – Collège
18. Sorties pédagogiques - Ecoles
19. Bourses communales
20. Accueils de loisirs 2020
21. TFPB
22. Appel à projet CAF « Accompagnement au développement numérique »
23. PASS numérique – convention avec la CALL
24. Fonds de Travaux Urbains (FTU)
25. Principe de vente d'une parcelle située rue Jean-Jacques Rousseau
26. Principe de vente d'une parcelle située boulevard de la Liberté
27. Vente définitive d'une parcelle située boulevard de la Liberté
28. Principe de vente de 2 parcelles cadastrées AK 226 – ZC 18
29. Vente définitive de 2 parcelles cadastrées AK 226 - ZC 18
30. Principe de vente de 2 parcelles avenue François Mitterrand
31. Vente définitive de 2 parcelles avenue François Mitterrand
32. Convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation et la normalisation des documents d'urbanisme
33. Pistes cyclables – signature convention ADEME / CALL
34. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
35. Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique – convention avec la CALL
36. Représentant au CNAS
37. Représentant EURALENS
38. Label « lire et faire lire »

## 1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2020

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

**Pour** : 24  
**Contre** : 05  
**Abstentions** : 00

## 2. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal a été voté en séance du 18 juin 2020. Des modifications devaient être apportées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

**Pour** : 24  
**Contre** : 05  
**Abstentions** : 00

## 3. Modification du nombre d'adjoints

Par délibération en date du 28 mai 2020, il a été décidé de fixer à six le nombre d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, le nombre d'adjoints peut être au maximum de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à modifier le nombre d'adjoints et de le porter à huit.

**Pour** : 26  
**Contre** : 01  
**Abstentions** : 02

## 4. Election d'un 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint

Vu la modification du nombre d'adjoints, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint. Après candidature, seule une liste composée de Monsieur Dimitri RABEHI et de Madame VOLCKAERT Véronique est déposée. Il est procédé au vote au scrutin secret à la majorité absolue.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Nombre de bulletins nuls : 01  
Nombre de bulletins blancs : 05  
Pour : 23

**Monsieur Dimitri RABEHI et Madame Véronique VOLCKAERT sont élus.**

## **5. Modifications des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire, et aux Conseillers délégués étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Il y a lieu de modifier ces indemnités en raison de la nouvelle répartition suivante :

- Maire + 8 adjoints + 4 conseillers délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les indemnités suivantes suivant la nouvelle répartition :

- Maire : 49 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- 2 adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- 6 adjoints : 19 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- 4 conseillers délégués : 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

**Pour** : 28  
**Contre** : 01  
**Abstentions** : 00

## **6. Majoration DSU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la majoration DSU du maire, des adjoints et des conseillers en raison de la nouvelle répartition suivante :

- Maire + 8 adjoints + 4 conseillers délégués

**Pour** : 28  
**Contre** : 01  
**Abstentions** : 00

## **7. Désignation de 2 représentants au Conseil d'Administration du CIASFPA**

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au Conseil d'Administration du CIASFPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Odile LELEU, membre titulaire et Monsieur Alain DUBREUCQ, membre suppléant.

**Pour** : 25  
**Contre** : 01  
**Abstentions** : 03

## **8. Convention avec le Centre de Gestion 62 : dématérialisation des actes**

Par délibération en date du 18 juin 2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire a signé la convention de télétransmission avec la Préfecture.

Afin d'aider les collectivités, le CDG62 propose de les accompagner dans la démarche de dématérialisation du contrôle de légalité par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG62 pour la dématérialisation des actes.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **9. Adhésion à l'association « Canopée Reforestation »**

L'association « Canopée Reforestation » organise des actions de plantations citoyennes sur des terrains publics et privés. Elle peut délivrer un certificat de compensation carbone. Elle dresse un inventaire des arbres dans une commune, dans un parc ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association « Canopée Reforestation » pour un montant de 100€.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **10. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité**

Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **11. Remboursement suite au COVID19 (salles communales, restauration scolaire, garderie, EMS, école de musique)**

Etant donné le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, de nombreuses activités sportives, culturelles, les services de restauration scolaire, de garderie ont été suspendues, les locations de salles ont été annulées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des arrhes correspondant aux locations de salles, de la restauration scolaire et de la garderie scolaire, des animations sportives dans le cadre de l'EMS, des cours de l'école de musique.

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstentions : 00

## 12. Subventions aux associations

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés en Mairie et examinés en commission des finances le 07 septembre 2020.

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions allouées aux associations comme suit :

DATE	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
	<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	
15/06/2020	Œuvre du livre de NOEUX LES MINES 93 élèves X30	<b>2 790 €</b>
30/06/2020	Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY LES MINES (15 élèves x20€)	<b>300 €</b>
	<u>ASSOCIATIONS SAINSOISES</u>	
10/06/2020	Avec les yeux de l'âne	<b>1 500 €</b>
06/07/2020	Les petites coccinelles (création)	<b>500 €</b>
17/08/2020	Thaiboxing club sainsois	<b>1 200 €</b>
07/09/2020	Racing Club Sains	<b>6 000 €</b>

Pour : 25  
Contre : 00  
Abstentions : 00  
Ne prennent pas part au vote : 04

## 13. Règlement intérieur de la salle des sports et de son extension

Suite au réaménagement de la halle des sports et à son extension, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur.

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstentions : 00

## 14. Convention de partenariat pour le mur d'escalade

Monsieur Dimitri RABEHI propose à l'assemblée la convention pour la mise à disposition du mur d'escalade.

Suite à de nombreuses sollicitations des Sainsois sur la pratique de l'escalade, un partenariat avec un club d'escalade d'une autre commune est envisagé (moyens humains, qualifications des encadrants...). Pour cela une convention doit être passée entre la commune et le club afin de définir les conditions d'utilisation des équipements Sainsois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le mur d'escalade.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

## 15. Recrutement saisonnier 2021

Dans le cadre des accueils de loisirs et du CAJ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés les emplois suivants :

### **Pour les ACM :**

#### Vacances de février 2021 :

1 directeur + 2 adjoints – 8 animateurs

#### Vacances d'avril 2021 :

1 directeur + 2 adjoints – 8 animateurs

#### Vacances de juillet 2021 :

1 directeur + 2 adjoints – 12 animateurs

#### Vacances d'août 2021 :

1 directeur + 2 adjoints – 10 animateurs

#### Vacances d'octobre 2021 :

1 directeur + 2 adjoints – 8 animateurs

### **Pour le CAJ :**

#### Vacances de février 2021 :

1 directeur - 4 animateurs

#### Vacances d'avril 2021 :

1 directeur – 4 animateurs

#### Vacances de juillet 2021 :

1 directeur – 4 animateurs

#### Vacances d'août 2021 :

1 directeur – 4 animateurs

#### Vacances d'octobre 2021 :

1 directeur - 4 animateurs

#### Vacances de Noël 2021 :

1 directeur – 4 animateurs

### **Pour les séjours vacances :**

#### Séjour hiver 2021 :

1 directeur – 2 animateurs

Séjour été 2021 :

1 directeur – 2 animateurs

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

**16. Recrutement d'un BPJEPS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) du 14 décembre 2020 au 17 décembre 2021, ceci afin d'offrir une formation qualifiante à un jeune Sainsois et ainsi développer les actions pour l'enfance et la jeunesse.

Cette alternance sera assurée entre la ville de Sains-en-Gohelle et les CEMEA 11, rue Deconynck 59800 Lille.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

**17. Sorties pédagogiques - Collège**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer la subvention de 2500 € pour l'année scolaire 2020-2021 au Collège Jean Rostand pour les voyages et les sorties éducatives.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

**18. Sorties pédagogiques - Ecoles**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 20.00€ par élève aux établissements scolaires de Sains-en-Gohelle pour l'année scolaire 2020-2021 concernant les sorties et projets pédagogiques, soit une dépense totale de 12640.00€ répartie comme suit :

- Ecole BARBUSSE : 164 élèves X 20€ = 3280.00€
- Ecole JAURES CURIE : 230 élèves X 20€ = 4600.00€
- Ecole La FONTAINE : 134 élèves X 20€ = 2680.00€
- Ecole PRIN : 104 élèves X 20€ = 2080.00€

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

## 19. Bourses communales

Il est proposé d'accorder une bourse communale aux collégiens (à partir de la 6<sup>ème</sup>) fréquentant le collège Jean ROSTAND ainsi qu'aux lycéens, étudiants et collégiens des établissements publics extérieurs à la commune ou suivant des cours dispensés par les classes de télé-enseignement, sur présentation de justificatifs.

### Barème d'attribution de la bourse Communale :

	Collège	Lycée	Enseignement supérieur
Montant de l'imposition inférieur à 301	60.00€	80.00€	100.00€
Montant de l'imposition entre 301 et 600	40.00€	60.00€	80.00€

Le montant de l'impôt retenu pour l'éligibilité à la bourse communale est l'impôt sur le revenu net avant correction.

Le règlement des bourses communales se feront en chèques d'accompagnement personnalisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser cette indemnité.

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstentions : 00

## 20. Accueils de loisirs 2020

Afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour l'ouverture des ACM cet été par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Conseil Municipal, à l'unanimité, certifie que les accueils de loisirs ont bien été maintenus en juillet et août 2020.

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstentions : 00

## 21. TFPB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB et son programme d'actions pour l'année 2021 avec le bailleur « Maisons et Cités », ainsi que tout document relatif à ce sujet.

Pour : 29  
Contre : 00  
Abstentions : 00

## 22. Appel à projet CAF « Accompagnement au développement numérique »

Un appel à projet est proposé par la CAF dont l'objectif est le prêt d'équipement informatique aux familles pour assurer la continuité pédagogique de leurs enfants.

La prise en charge financière de la CAF par pack informatique (1 pc portable+ souris+clé 4G) est plafonnée à 650,00 € TTC.

Il est proposé d'engager la commune dans ce projet par l'achat de 10 packs informatiques conformément au Budget prévisionnel ci-dessous

Budget prévisionnel			
DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
10 PC portables avec souris et sacoches	6 072€	CAF	6 500€
10 clés 4G	499,90€	Commune	71,90€
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 571,90€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 571,90€</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la Ville dans cet appel à projet et à signer toutes pièces s'y référant, et à procéder à l'achat des 10 packs informatiques prévus dans ce projet.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

## 23. PASS numérique – convention avec la CALL

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant le dispositif « PASS Numériques » et toutes pièces s'y référant.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

## 24. Fonds de Travaux Urbains (FTU)

La Région Hauts-de-France met en place un Fonds de Travaux Urbains (FTU), dont SAINS EN GOHELLE bénéficie, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le FTU permet le financement de microprojets d'aménagement de proximité en lien avec la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté, l'entretien, la convivialité

d'espaces publics en mettant en place des modalités spécifiques de participation des usagers à l'élaboration de services de proximité.

Afin d'en assurer le fonctionnement et la gestion, l'instruction des demandes est confiée à un « Comité de Gestion Urbaine ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition du Comité de Gestion Urbaine.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **25. Principe de vente d'une parcelle située rue Jean-Jacques Rousseau**

La Commune souhaite vendre un terrain situé rue Jean Jacques Rousseau, section cadastrée AK 149, d'une superficie d'environ 216m<sup>2</sup>.

L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 26/07/2018 pour un montant de l'estimation à 14 000 €/HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de vente de ce terrain.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **26. Principe de vente d'une parcelle située Boulevard de la Liberté**

La Commune souhaite vendre un terrain situé Boulevard de la Liberté, section cadastrée AB 666, d'une superficie d'environ 1 150 m<sup>2</sup>. La superficie exacte sera définie après arpentage.

L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 26 Juillet 2019 pour un montant de l'estimation à 54 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe de vente de ce terrain.

**Pour** : 26  
**Contre** : 03  
**Abstentions** : 00

#### **27. Vente définitive d'une parcelle située Boulevard de la Liberté**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une proposition de rachat de la parcelle située Boulevard de la Liberté "lieudit la Haye des 20", section cadastrée AB 666, a été reçue de "PAS-DE-CALAIS - LE DEPARTEMENT" rue Ferdinand Buisson - 62018 ARRAS Cedex 9, en Mairie le 20 juin 2019 pour un montant de 54 000 €.

Le Département est intéressé par le terrain afin de sécuriser l'entrée des collégiens en aménageant un nouveau parking et de construire un troisième logement de fonction destiné au gardien de l'établissement.

L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 26 juillet 2019 pour un montant de l'estimation à 54 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre cette parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ou l'acte administratif et les pièces se rapportant à cette vente avec "PAS DE CALAIS - LE DEPARTEMENT, dont le siège est à ARRAS (62018) Cedex 9 - rue Ferdinand Buisson représentée par son Président Jean-Claude LEROY ou toutes personnes morales qu'il lui plaira de substituer.

Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Pour** : 26  
**Contre** : 03  
**Abstentions** : 00

### **28. Principe de vente de deux parcelles cadastrées AK 226 – ZC 18**

La Commune souhaite vendre 2 parcelles situées respectivement rue Manneret, cadastrée AK 226 d'une superficie de 1 479m<sup>2</sup> et avenue François Mitterrand, cadastrée ZC 18 d'une superficie de 3 731m<sup>2</sup>.

L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 09/12/2019 pour un montant de l'estimation à 114 000 €.

Au vu de l'ampleur du projet, il est proposé une baisse de 5% de l'estimation de l'avis des domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de vente des 2 parcelles et d'appliquer une baisse de 5% de l'estimation de l'avis des domaines.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### **29. Vente définitive de 2 parcelles cadastrées AK 226 – ZC 18**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une proposition de rachat de 2 parcelles situées respectivement rue Manneret, cadastrée AK 226 d'une superficie de 1 479m<sup>2</sup> et Avenue François Mitterrand, cadastrée ZC 18 d'une superficie de 3 731m<sup>2</sup>, a été reçue de IMWO-France 1, mail Saint Martin – 59400 CAMBRAI.

Le service des domaines a été consulté en date du 09 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de céder ces 2 parcelles d'une superficie totale de 5 210m<sup>2</sup> pour un montant de 108 300€ (estimation des domaines -5%).

Les frais de création ou d'extension de réseaux, de viabilisation, et de notaire seront à la charge du ou des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter cette proposition de vendre à IMWO France les 2 parcelles cadastrées AK 226 et ZC 18 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente se rapportant à cette vente.

**Pour** : 28  
**Contre** : 01  
**Abstentions** : 00

### **30. Principe de vente de 2 parcelles Avenue François Mitterrand**

La Commune souhaite vendre 2 parcelles situées 65 avenue François Mitterrand - section cadastrée ZA 17 et ZA 224 - d'une superficie d'environ 971m<sup>2</sup>.

L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 27 Mai 2020 pour un montant de l'estimation à 20 000 €.

Au vu de l'état d'abandon du terrain depuis de nombreuses années, il est proposé une baisse de 10% de l'estimation de l'avis des domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de vente de ce terrain et d'appliquer une baisse de 10% de l'estimation de l'avis des domaines.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### **31. Vente définitive de 2 parcelles avenue François Mitterrand**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une proposition de rachat de la parcelle située 65 avenue François Mitterrand, section cadastrée ZA numéro 17 et ZA 224 a été reçue de Monsieur MAYER Charles domicilié à SAINS-EN-GOHELLE – 67 avenue François Mitterrand pour un montant de 18 000 €. L'avis des Services Fiscaux a été reçu en Mairie en date du 27 mai 2020 pour un montant de l'estimation à 20 000 €.

Il a été décidé d'appliquer une baisse de 10 % de l'estimation de l'avis des domaines.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre les parcelles cadastrées ZA 224 et ZA 17 d'une superficie 971m<sup>2</sup> à Monsieur MAYER Charles pour un montant de 18 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ou l'acte administratif et les pièces se rapportant à cette vente avec Monsieur MAYER Charles.

Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### **32. Convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation et la normalisation des documents d'urbanisme**

Une démarche de mutualisation a été engagée dans le cadre de la réglementation rendant obligatoire au 1er janvier 2020 la publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail National de l'Urbanisme, avec pour objectif l'accompagnement des communes de l'Agglomération dans la dématérialisation et la normalisation aux formats en vigueur de l'ensemble des pièces à déposer sur le Géoportail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens, pour l'accès à un service de dématérialisation et de normalisation de l'ensemble des pièces à déposer sur le Géoportail de l'urbanisme.
- prend acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché et des modalités de remboursement fixées à l'article 4 de la convention de mise à disposition de services.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### **33. Pistes cyclables – signature convention ADEME / CALL**

Dans un contexte de crise sanitaire, le vélo tend à affirmer sa place en milieu urbain avec la mise en place d'infrastructures cyclables temporaires dans de nombreuses villes et métropoles françaises.

Sur un territoire où la part modale cyclable est très faible et où les infrastructures cyclables sont encore peu développées, la Ville de SAINS-EN-GOHELLE et la CA de Lens-Liévin souhaitent s'inscrire dans ce mouvement pour développer ces infrastructures.

Avec le concours du SMT Artois-Gohelle, la CALL a promu ce dispositif et ce sont près de 10km d'aménagements cyclables temporaires qui sont développés depuis le mois de septembre sur le territoire des Villes ayant souhaité s'inscrire dans ce dispositif dont 3 802 mètres sur la Ville de SAINS-EN-GOHELLE.

Le déploiement de ces infrastructures est permis grâce au concours de l'ADEME qui permet une prise en charge des coûts jusqu'à 70% dans la limite de 35 000€ pour l'ensemble du projet à l'échelle de la CALL.

Le dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME est porté par la CALL pour le compte des Communes.

Le montant hors taxe des travaux est estimé à 20 094 € HT.

La Commune de SAINS-EN-GOHELLE assurant la maîtrise d'ouvrage des aménagements sur son territoire, une convention de reversement de la subvention (70% = 14 065. 80 €) perçue par la CALL à la Ville doit être établie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de représentation annexé à la convention CALL/ADEME dans le cadre de la réalisation de ce projet et la Convention CALL/Ville venant préciser le reversement de la subvention de l'ADEME à la Commune.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **34. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de Sains-en-Gohelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste suivante :

- Madame CANTREL Guislaine
- Madame DELFORGE Marie-Thérèse
- Monsieur BUQUET Didier
- Monsieur ANSART Martial
- Monsieur CARLUS Jean-Pierre
- Madame DUBOIS Ursula
- Madame BAUER Liliane
- Monsieur CZECH Sylvain

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

#### **35. Représentation au CNAS**

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, l'Assemblée est invitée à désigner un représentant de la commune, appelé à siéger au sein du C.N.A.S, auquel adhère Sains-en-Gohelle pour la gestion des œuvres sociales du personnel communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Odile LELEU représentante de la commune au CNAS.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### 36. Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique – convention avec la CALL

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernant la constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### 37. Représentant EURALENS

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un représentant à EURALENS.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Rodolphe GRASDINIK à EURALENS.

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

### 38. Label « lire et faire lire »

La commune de Sains-en-Gohelle souhaite obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire ». Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à obtenir la labélisation « Ma commune aime lire et faire lire ».

**Pour** : 29  
**Contre** : 00  
**Abstentions** : 00

La séance est levée à 21 h 00.

Fait à SAINS EN GOHELLE,  
le 05 octobre 2020

Le Maire,

Alain DUBREUCQ

